

Schéma régional d'actions des Chambres d'Agriculture pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau en Lorraine



Opération Agri-Mieux
RUPT DE MAD

Fiche bilan 2013



Contexte et objectifs

L'opération concerne 22 000 ha de SAU pour 150 exploitations à orientation dominante polyculture élevage en Meuse et céréalière en Meurthe et Moselle. 78 exploitations sont situées en Meuse et 72 en Meurthe et Moselle. Il y a environ 6 000 ha de Surface Toujours en Herbe.

L'assolement pratiqué est majoritairement constitué de Colza, Blé, Orge d'hiver et de printemps ainsi que de maïs (de façon plus importante en Meuse).

Le bassin versant du Rupt de Mad contribue pour 70 % à l'alimentation en eau de la ville de Metz et alimente une quinzaine de communes du secteur. Une canalisation relie le bassin de stockage d'Arnaville à la ville de Metz.

Afin de préserver la qualité du cours d'eau, les élus locaux ont lancé en 1997 le Contrat de Rivière. L'opération AGRI-MIEUX mise en place en 1995 constitue le volet agricole de ce contrat.

Le secteur est constitué en Meuse d'une zone fortement argileuse (la Woëvre) où environ 25 % des parcelles sont drainées. Le chevelu hydrographique dense entraîne un risque de transfert important de l'azote et des phytosanitaires, notamment lors des périodes de drainage. La zone en Meurthe et Moselle est constituée de plateaux argilo calcaire et de vallées où l'argile et les marnes sont présentes. Cinq captages sont présents sur les plateaux bordant la plaine du secteur meusien.

La problématique azote est prioritaire depuis le début de l'opération. La zone Agrimieux est totalement en Zone Vulnérable régie par la Directive Nitrates et fait l'objet du programme d'action qui s'y rattache. Concernant les produits phytosanitaires, la priorité a été donnée au départ sur les risques de pollution ponctuelle (aménagements phytosanitaires) et depuis 2005 sur la problématique des pollutions diffuses.

L'objectif de l'opération Agri-Mieux vise à gérer au mieux les pratiques agricoles afin de limiter les risques de pollutions diffuses d'origine agricole (azote et phytosanitaires). Pour les nitrates, l'objectif est de maintenir les bons résultats obtenus ces dernières années ou de les améliorer. Pour les produits phytosanitaires, l'objectif est d'obtenir des teneurs acceptables voire de ne pas retrouver ces produits dans l'eau du Rupt de Mad.

Partenaires et moyens mobilisés

Moyens humains mobilisés : 0,88 ETP

Partenaires techniques : CRAL - CDA54 - CDA55 - Arvalis-Institut du végétal - Cetiom - EMC2 - CAL

Partenaires financiers :



Descriptif des actions

Dans l'objectif de **limiter la pollution par les nitrates**, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Raisonement de la fertilisation azotée des cultures à l'aide des références régionales sur base de caractérisation des sols et utilisation d'outils de pilotage sur cultures (Réglette colza, outil LOR'N, JUBIL, N tester...).
- Valorisation et prise en compte des effluents organiques dans la fertilisation azotée, notamment sur prairies (analyses effluents et herbe).
- Gestion de l'interculture et des sols nus l'hiver, développement des CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates). Plusieurs essais sont menés sur ce thème chaque année.

Des Mesures Agro Environnementales Territorialisées ont été proposées sur le secteur entre 2008 et 2011. Sur le volet fertilisation, elles concernaient la gestion extensive des prairies (contractualisation de 2 394 ha pour 33 exploitations) et la remise en herbe (contractualisation de 762 ha pour 31 exploitations).

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires est devenue une priorité de l'action au vu des teneurs présentes dans le Rupt de Mad.

Les agriculteurs ont d'abord été sensibilisés sur les risques de pollution ponctuelle par la sécurisation des manipulations des phytosanitaires à la ferme et sur les parcelles : conseils sur les aménagements phytosanitaires, réalisation de diagnostics individuels Aquasite, aides aux investissements, diagnostics pulvérisateurs...

Un **diagnostic « bassin versant »** sur les risques de pollution par les phytosanitaires a été réalisé sur 5 ans (entre 2005 et 2009) ; l'objectif était d'aboutir à une caractérisation des parcelles à risques sur lesquelles des changements de pratiques sont proposés à travers la contractualisation de MAE, qui a été effective entre 2009 et 2011 . Pour accompagner les agriculteurs dans leurs changements de systèmes, les méthodes de protection intégrée sont testées sur le secteur : travail du sol, date de semis , allongement des rotations, désherbage mécanique... ces parcelles servent de support d'animation et de démonstration et permettent d'asseoir le conseil .

Un dispositif épuratoire en sortie de drainage est également testé à Broussey (55).

Indicateurs d'activité

• Accompagnement des agriculteurs

- **4 notes techniques** / an, envoyé aux 150 agriculteurs
 - **5 tours de plaine/demi journées techniques** / an - environ 50 participants : animation sur les parcelles de références ...
 - **Suivi des bilans IFT des agriculteurs engagés en MAE** : 34 exploitations concernées sur près de 4700 ha
 - **Parcelles de références** : incluses dans les réseaux régionaux : protection intégrée, désherbage mécanique
- **Promotion de l'opération** : participation à des opération de communication auprès du Grand Public : Fête de l'eau, article sur la protection de l'eau,...
- **Enquête annuelle** : suite à enquête téléphonique réalisée auprès de 30 agriculteurs, en 2012, 96% des agriculteurs connaissent l'opération. 100% apprécient les notes techniques envoyées et 91% des agriculteurs participants aux journées techniques sont satisfaits.

Et demain, quelles perspectives ?

Sur le volet nitrate :

La veille technique et réglementaire doit se poursuivre. Un accompagnement vers la généralisation de la couverture des sols en Zone Vulnérable est nécessaire, avec la mise en place de CIPAN avant cultures de printemps, cela en évitant l'usage des herbicides pour détruire ces CIPAN. L'acquisition de références sur la minéralisation de l'azote des couverts et des cultures nouvellement introduites est à approfondir.

Sur le volet phytosanitaire :

La contractualisation des MAET a été possible sur le Rupt de Mad entre 2008 et 2011. Cette démarche s'accompagne de formations aux techniques de production intégrée, qui s'adresse à un public plus large d'agriculteurs en réflexion, ou acquérant un matériel de désherbage mécanique dans la cadre du PVE. Ces contrats arriveront à leur terme à partir de 2014, de nouvelles pistes et propositions sont donc à mettre en place avec les agriculteurs afin de les accompagner dans la sortie de ces contrats pour persévérer dans leur changement de pratiques ou rebondir sur de nouveaux projets ambitieux. En parallèle l'acquisition de références se poursuit avec de essais de type « Protection Intégrée ». Ils permettent de réaliser des vitrines lors des événements Désherb'tour. Les observatoires grandes cultures, et essais spécifiques sur le désherbage mécanique ou mixte permettent de mettre à jour les connaissances à adapter en fonction des conditions de l'année.

